

## Pour une plus grande implication des citoyens : la démarche participative

### INTRODUCTION

Le Conseil Local de Développement est une instance consultative représentant les acteurs socioprofessionnels et les citoyens de la Boucle du Rhône en Dauphiné (communautés de communes de l'Isle Crémieu, du Pays des Couleurs et de Porte Dauphinoise Lyon Saint-Exupéry).

- Il est force de proposition et de veille sur les grands enjeux du territoire ;
- il sensibilise, informe et consulte la société civile et les citoyens ;
- il accompagne et co-construit le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) aux côtés des élus, en exerçant un rôle de consultation et d'avis.

À ce titre, le CLD est un partenaire important du Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Il a notamment mené une réflexion depuis 2015 pour identifier les facteurs qui pouvaient permettre d'augmenter l'implication des citoyens dans les choix de développement local des territoires, ce en s'appuyant sur la mise en place d'une démarche participative. Il a pour cela mis en place un groupe de travail composé d'acteurs du territoire (simples citoyens, représentants de la société civile et élus).

### OBJECTIFS ET CONTENU DE CE DOCUMENT

C'est une synthèse de cette réflexion s'adressant aussi bien aux élus qui souhaitent aller plus loin dans cette démarche d'implication des citoyens, qu'aux citoyens qui souhaitent s'y investir.

Elle n'a pas la prétention de donner des solutions toutes faites qu'il suffirait d'appliquer, mais elle met plutôt en évidence des pistes basées sur les expériences des membres du groupe de travail et sur l'apport méthodologique d'un stagiaire qui a accompagné le CLD pendant plusieurs mois.

Ces pistes abordent 3 thématiques, avec à chaque fois une double approche des élus et des citoyens :

- comment s'y prendre pour initier la mise en place d'une démarche participative,
- les pièges à éviter,
- les conditions favorables à sa réussite.

Des exemples en cours ou récents de mise en place d'une démarche participative sur la Boucle du Rhône en Dauphiné sont donnés en annexe ainsi que des liens internet permettant d'approfondir la réflexion.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : CONTEXTE ET DEFINITION

### **PREAMBULE SUR LE CONTEXTE POLITIQUE**

Force est de constater que ces dernières années ont été marquées par un désintérêt de plus en plus grand des citoyens vis-à-vis de l'action publique. Ce phénomène se produit aussi bien au niveau national que local. Il se traduit notamment par un rejet des partis et des hommes politiques, un niveau d'abstention record à toutes les élections et un vote de plus en plus important pour les idées extrêmes et populistes.

Au niveau local cet éloignement des citoyens des décisions politiques peut s'expliquer notamment de la manière suivante :

- des dossiers de plus en plus complexes en fonction notamment de l'évolution de la législation,
- un transfert important des décisions des communes vers des communautés de communes dont la taille augmente,
- une absence d'élection directe des élus communautaires, à part un « fléchage » lors des élections municipales pour les communes d'une certaine taille : il en résulte que les citoyens n'ont aucune possibilité par leur vote de choisir les orientations prises au niveau communautaire,
- une légitimité des élus contestée par une part grandissante de la population.

### **DEFINITION DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE**

Il s'agit d'un processus permettant d'associer les citoyens aux prises de décision politique des élus. Son initiative peut provenir des élus (le terme « démocratie participative » est souvent évoqué dans ce cas) ou des citoyens groupés ou pas en structure formelle (association par exemple) ou informelle (collectif par exemple).

Il existe plusieurs niveaux de démarche participative :

- consultation sur un projet qui est finalisé ou bien avancé : les éventuelles modifications apportées au projet suite à cette consultation restent en général marginales,
- concertation : objectif d'une décision consensuelle prise par les élus suite à des échanges avec la population,
- co-construction : implication des citoyens à toutes les étapes du projet (idée initiale, définition du projet et décision finale).

Il ne faut pas confondre la démarche participative qui concerne la décision politique, et les actions impliquant les citoyens dans des actions d'intérêt général telles que par exemple la journée de ramassage des déchets : ces 2 démarches sont de nature différente et ne sont pas contradictoires.

### **POURQUOI METTRE EN PLACE OU DEVELOPPER UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE ?**

- pour redonner envie aux citoyens de s'impliquer dans l'action publique et dans des actions d'intérêt général,
- pour diminuer les risques de contestation d'un projet « imposé » aux citoyens,
- pour utiliser les compétences et expertises des citoyens.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : PROPOSITIONS DU CLD POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

### COMMENT S'Y PRENDRE POUR L'INITIER

#### POUR DES ELUS

- Identifier, si possible, le niveau de démarche participative recherché (consultation, concertation ou co-construction) et s'il va être ciblé directement ou en plusieurs étapes intermédiaires,
- Identifier les thématiques (ou les projets) qui vont être ciblées en priorité en commençant par celles qui correspondent à une demande et celles qui sont les plus faciles à mettre en œuvre et pour lesquelles un consensus semble possible,
- Identifier les premiers acteurs à impliquer : citoyens engagés, structures informelles, associations,
- Discuter avec ces acteurs de l'objectif recherché et de la méthode de travail à retenir,
- Définir clairement les « règles du jeu » (ce sont les élus qui ont la décision finale sauf pour le niveau de co-construction) pour éviter toute frustration ultérieure,
- Prévoir une formation/sensibilisation des citoyens impliqués sur les processus de prise de décision des élus et sur les contraintes associées (PLU, compatibilité avec SCoT, contraintes budgétaires, ...).

#### POUR DES CITOYENS

- Identifier le(s) élu(s) ouvert(s) à cette démarche,
- Rassurer sur l'objectif de la démarche : pas de remise en cause du rôle des élus, mais volonté des citoyens d'être associés au processus de décision,
- Comprendre les obligations et contraintes des élus,
- Identifier une thématique/un projet pouvant faire consensus.

### LES PIEGES A EVITER

#### POUR DES ELUS

- Mise en place d'une démarche participative par « effet de mode » en contradiction avec les pratiques menées antérieurement,
- Absence de consensus entre les élus municipaux ou communautaires sur le projet,
- Objectifs trop ambitieux à court terme : niveau trop élevé de démarche participative et/ou trop de thématiques traitées en parallèle,
- Vouloir aller trop vite : un tel processus prend du temps pour tendre vers un consensus,
- Copier ce qui a été fait sur un autre territoire : chaque territoire a sa spécificité en fonction de ses acteurs et de son histoire.

#### POUR DES CITOYENS

- Apparaître comme une structure d'opposition,
- Eviter tout projet pouvant faire apparaître des intérêts personnels potentiels.

## LES CONDITIONS FAVORABLES A SA REUSSITE

### POUR DES ELUS

- Inciter les citoyens à s'intéresser à la vie politique de la commune ou de la communauté de communes :
  - Diffusion large de l'ordre du jour (presse, site internet, ...) et incitation des citoyens à assister aux réunions du Conseil,
  - Temps de parole donné aux citoyens lors des Conseils (lors de suspension de séance ou en fin de réunion),
  - Diffusion d'une information régulière sur les décisions prises par les élus (presse, site internet, journal d'information, page Facebook).
- Démarche participative portée comme projet politique à part entière et annoncé comme tel (en particulier lors d'une campagne électorale).
- Prévoir des temps d'échange conviviaux avec les citoyens impliqués (il faut « rompre la glace » entre élus et citoyens)
- Communiquer sur l'évolution du projet pour inciter d'autres citoyens à s'impliquer

### POUR DES CITOYENS

- Se regrouper en structure informelle ou formelle,
- Afficher clairement la volonté d'œuvrer dans l'intérêt général,
- Se renseigner/demander conseil auprès des élus et/ou techniciens sur les thématiques prioritaires et les projets identifiés.

## ANNEXES

### EXEMPLES DE MISE EN PLACE SUR NOTRE TERRITOIRE ET DES TERRITOIRES PROCHES

- Projet citoyen lancé par l'équipe municipale des Avenières depuis 2014 : <http://www.lesavenieres.fr/vie-citoyenne-et-developpement-durable.html>
- Conseil de quartiers lancé par l'équipe municipale de Tignieu-Jamezyieu en 2016 : <http://www.tignieu-jamezyieu.info/pdf/News/charte%20A4%20web%20v2.pdf>
- Concertation élus - riverains du hameau des Ferrandières (commune de Sermérieu) sur le devenir du lavoir
- La démarche citoyenne de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : <http://www.paysvoironnais.com/participation-citoyenne-384.html>

### LIENS UTILES

- « Empreintes citoyennes » : <http://www.empreintes-citoyennes.fr/>
- « Ecole des citoyens » : <http://ateliersgouvernance.fr/>